

# MAIRIE DE FONTAINE LE PUIITS

-----

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUILLET 2013

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le vendredi 26 juillet 2013, sous la présidence de Monsieur Marin SOLLIER, Maire.

Présents : Marin SOLLIER, Bernard CHATELLET, Bernard RISTAT, Alain CULLET, Hubert FRATICELLI, Serge CHAVOUTIER, Jean Marc COLOMBAN, Jean Luc BERTAMELLE

Excusée : Laurence LEMOINE, Maryse CHAVOUTIER.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Approuve le compte rendu de la séance précédente et signe le registre des délibérations du Conseil Municipal.

### **1- Frais de scolarité 2011-2012 avec Salins les Thermes :**

Les enfants de la commune sont scolarisés à Salins les Thermes. Comme chaque année, la commune nous adresse notre participation financière annuelle. Pour l'année 2011-2012, les frais s'élèvent à 1 260 € pour l'ensemble des enfants. Sont comptabilisés les frais de fonctionnement uniquement.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

### **2- Décision modificative n°1 du Budget de l'Eau.**

La commune doit à l'Agence de l'Eau une taxe appelée « redevance prélèvement » correspondant au volume prélevé à la source.

La facture a été réglée dans les délais par la mairie mais la Trésorerie Principale n'a pas traité ni viré le règlement dans les délais.

L'Agence de l'Eau nous applique des pénalités de retard de 160 €. Le service administratif de la mairie a demandé une remise de ces pénalités parce que ce n'était pas de notre fait mais l'Agence de l'Eau a refusé. Nous devons régler cette somme. Une Décision modificative du budget de l'Eau est nécessaire. Des crédits doivent être ouverts sur le chapitre 67, charges exceptionnelles à prendre du chapitre 011, charges à caractère général.

Il est fait remarquer que ces frais ne devraient pas être payés par la commune du fait qu'ils ne nous sont pas imputables.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

### **3- Fêtes et cérémonies : listes des dépenses concernées**

La Trésorerie Principale nous demande de lister les différentes dépenses qui seront imputées sur le compte budgétaire « 6232 Fêtes et cérémonies »

En effet, la Chambre Régionale des Comptes émet souvent des observations sur ce compte. Pour nous, sont concernées : les fournitures et dépenses liées aux différentes cérémonies et manifestations : vœux annuels, journée de la corvée, colis du 3<sup>ème</sup> Age, manifestations, réceptions organisées pour remise de médailles, pots d'accueil lors de réunions, les bons cadeaux pour entrée en 6<sup>ème</sup>, les cadeaux qui pourraient remis lors de départ professionnels ou à la retraite.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité

### **4- Point sur les travaux**

M le Maire fait le point :

- Sur le Cimetière : Le marché avec ETRAL est terminé. Reste à placer les barrières pour lesquelles nous avons demandé une subvention au Conseil Général (FDEC 2014). Nous avons l'autorisation d'entreprendre les travaux avant la subvention. Ces barrières et le portail sont fabriqués, mais un contre temps n'a pas permis de les poser. Reste à régler la dernière facture ETRAL pour 35 000 €, SITES pour 4 000 € et 28 500 € pour les barrières et le portail.

- Protection du village : Les travaux relatifs au marché BTM + avenants n°1 et n°2 sont terminés et ont été réglés pour 18 400 €. Reste à régler les honoraires du RTM pour 9 000€. Les filets posés ont prouvé leur efficacité car ils ont retenu un bloc d'environ un m<sup>3</sup> (qui sera cassé)
- Travaux d'entretien - sur les routes : facture EIFFAGE de 26 422 €
  - Talus : MEREL pour 1 184 €,
  - débroussaillage : ONF pour 5 968.64 €
- Travaux EDF pour changement de la conduite de drainage de la piste 1300 jusqu'au hameau de Ste Hélène sur Le Bois. Les trois communes : Le Bois, Salins les Thermes et Fontaine le Puits ont pris par arrêté, des restrictions d'accès sur les différentes pistes. Il est fait remarquer que des blocs ferment l'accès, une barrière a été posée sur Salins les Thermes et que la gestion des pistes est de la compétence de l'ONF.
- Vente de bois : Celui mis en vente par adjudication au prix de 10,50 € le m<sup>3</sup>, de mélèzes à un particulier et 100 m<sup>3</sup> de chablis/sapins à un professionnel au prix de 10€ les bois secs et 15€ les bois verts.
- Remercie toutes les personnes qui ont participé au nettoyage des villages et de leurs abords que ce soit lors de la corvée ou d'autres jours auparavant.
- Remercie également les personnes qui s'occupent des fleurs.

## **5 – Informations diverses**

M. le Maire informe qu'un courrier a été adressé aux Hypothèques pour connaître la situation de la parcelle E 85 au chef lieu, propriété de la Société Fromagerie de Fontaine le Puits.  
Prend connaissance d'une fuite d'eau sur le réseau communal qui alimente la maison n° 39 Chemin de la Charrière au Puits.

## **6 - Intercommunalité :**

- a) CCCT : H. FRATICELLI donne le compte rendu de diverses réunions,
  - Informe de la mise en route de la rénovation du bâtiment situé Avenue des Salines Royales à Moutiers avec notamment l'école de musique intercommunale pour un montant de 1 360 000€, opérationnelle pour avril 2014.
  - Retracer les grandes lignes du Rapport d'activités annuel 2012 du service « déchets » : baisse du coût collecte + ordures ménagère représentant 100€ par habitant contre 111€ en 2011.
  - SPANC (assainissement individuel) 108 contrôles... 108 non conformes
  - Chemins de découvertes. JL BERTAMELLE fait des remarques sur le Chemin du Cuchet (les travaux sont financés par la CCCT).
- b) Le Morel : M. le Maire indique que la pataugeoire est opérationnelle depuis peu et que les familles l'apprécient.
- c) SIERSS : Serge CHAVOUTIER indique que l'ouverture de la maison de retraite d'Aigueblanche est reportée faute d'avoir pu recruter un médecin coordonnateur.
- d) APTV : Rendu de l'étude sur la jeunesse en Tarentaise et indique que cette étude est en ligne sur le site de l'APTV

## **Divers :**

M. le Maire indique que la route traversant le chef lieu sera coupée vendredi 02 août pour permettre un déménagement et que la circulation se fera par la déviation.

M. le Maire indique qu'une personne nous a adressé un courrier et a souhaité qu'il soit lu en Conseil Municipal.  
M. le Maire en fait la lecture.

M. le Maire indique que l'ANROC a contacté la mairie pour nous indiquer qu'un abonné de la Régie Electrique a saisi le Médiateur de l'Energie pour une augmentation excessive des tarifs, notamment celui de l'abonnement. M. le Maire indique que certes il y a eu augmentation des tarifs mais en comparaison avec ceux d'EDF, les tarifs de la commune sont encore bien inférieurs. A titre d'exemple :

	18 kva
Régie Electrique de Fontaine le Puits	64,60 € HT/ an
E.D.F	262 € HT / an

Il fait remarquer que cette démarche risque de pénaliser tous les abonnés en le sens où l'ANROC peut nous imposer une augmentation de tous les tarifs relatifs à l'électricité.

Bernard RISTAT donne le compte rendu de la réunion avec les services de la DDT relative à la ZAD qui est échue depuis le 31/12/2012. Par rapport au dossier transmis en début d'année pour le renouvellement de cette ZAD, la DDT nous demande d'en modifier le périmètre. Ce dossier sera travaillé en commission d'urbanisme élargie au Conseil Municipal.

M. le Maire informe de la tenue d'une conférence (entrée gratuite) animée par M. Stéphane HENRIQUET sur Antoine BORREL, le mercredi 31 juillet à 20h30 dans la salle des fêtes de St Martin de Belleville.

- Fixe la prochaine réunion le 13 septembre 2013 à 19h00

Séance levée à 20 h 35.

*Vu par nous, Maire de la Commune de FONTAINE LE PUIITS, pour être affiché le 30 juillet 2013 à la porte de la Mairie,*

Le Maire,  
Marin SOLLIER